

## Formation conducteur d'Engins de chantier CACES® suivant la R372m de la CNAMTS - catégories 1 à 10

### OBJECTIFS

Connaître les bases de la réglementation et les principaux textes de la sécurité sociale,  
Connaître les principaux types d'engins, les caractéristiques principales et le fonctionnement des principaux organes de service et de sécurité,  
Connaître les principaux risques inhérents à la fonction, les règles de conduite, de circulation, de stationnement et les dispositions générales de sécurité,  
Réaliser en sécurité les opérations prescrites impliquant la mise en œuvre des engins.

### DUREE

**Personnel débutant** : 4 jours soit 28 heures pour 1 catégorie comprenant : 1 jour de théorie / sécurité / technologie, 2 jours de pratique et 1 jour de tests CACES®

### INTERVENANT

1 technicien de formation spécialiste de la manutention mécanisée  
1 Testeur certifié AFNOR certification pour la partie tests CACES®

### PUBLIC CONCERNE

Toute personne appelée de par ses activités à conduire même occasionnellement un engin de chantier (Article R.4323-55 du Code du Travail).

### PRE-REQUIS

Être âgé de 18 ans minimum, Être reconnu apte médicalement, Savoir lire et comprendre le français,

### EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS

Chaussures de sécurité, casque, gants, ...

### MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Salle de cours équipée, Zone sécurisée dédiée exclusivement à la formation,  
Le ou les engins de l'entreprise,  
Vidéo projecteur / diaporama, Livret stagiaire.

### CONTENU DE LA FORMATION

#### **- I – CONNAISSANCE DE BASE DU CODE DE LA ROUTE**

Identification et connaissance de la signalisation en vigueur :  
Connaissance des règles fondamentales liées aux manœuvres particulières.  
Connaissances des équipements réglementaires pour les véhicules

#### **- II – DEVOIRS ET RESPONSABILITES DES CONDUCTEURS D'ENGINS**

Les prescriptions de textes réglementaires applicables aux engins de chantier.  
Les risques spécifiques dus aux travaux en tranchée  
Le port des protections auditives  
La recommandation « l'utilisation et l'entretien des engins de chantier » de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie.  
Les catégories d'engins susceptibles d'être confiés à un salarié selon « l'autorisation de conduite » délivrée par son employeur.  
Les informations spécifiques à un chantier.  
Les responsabilités et pénalités encourues.

#### **- III – TECHNOLOGIE ET CONNAISSANCE DE L'ENGIN**

Les différents organes / description / technologie  
La préparation à la mise en route.  
Les précautions lors de l'arrêt

#### **- IV – RISQUES INHERENTS A LA FONCTION**

Définition du risque (mécanique, électrique, chimique,...)  
Les différents risques concernés (levage, chargement,..)

#### **- V – LES REGLES DE CONDUITE**

Les règles générales de sécurité communes à toutes les catégories d'engins

#### **- VI – EXERCICES PRATIQUES**

Prise de poste et fin de poste  
Vérifications avant utilisation,  
Prise en mains des engins,  
Exercices divers adaptés aux catégories d'engins concernés,

#### **CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ACQUISES**

Tests CACES® : théorie et pratique suivant le référentiel de la CNAMTS R372m

### VALIDATION DU STAGE

**Le CACES® correspondant aux catégories évaluées sera délivré au conducteur ayant passé avec succès les tests théoriques et pratiques.**